



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 5 avril 2022, à 20 h, au 57, rue Laroche, Lanoraie, le conseil municipal prendra acte de la décision prise par le comité de démolition relativement à la demande suivante:

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 522, GRANDE CÔTE OUEST

NATURE ET EFFETS : Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité au direction@lanoraie.ca

DONNÉ à Lanoraie ce 22 mars 2022.

Marc-André Maheu

secrétaire-trésorier et directeur général